



Dégâts des eaux et paiement facture du plombier

Par **MARIE**, le **07/10/2009** à **14:58**

Bonjour,

Je viens vous demander conseil par rapport à un litige avec mon ancien propriétaire.

En juillet 2008, notre agence immobilière a fait intervenir un plombier dans notre appartement suite à un dégâts des eaux dans notre immeuble. Suite à ces faits, une expertise a été effectuée par notre assurance et celle du propriétaire. Elle conclue que cette fuite fait suite à un état de vétusté général des canalisations de l'immeuble et décline donc ma responsabilité.

De plus, je tiens à préciser que l'intervention du plombier a eu lieu pendant mon absence, suite à une demande de l'agence. Lorsque nous avons quitté les lieux en février 2009, nous avons constaté que la facture du plombier d'une valeur de 160,26 euros m'avait été retiré de mon dépôt de garantie. J'ai donc adressé une lettre recommandée à l'agence en leur demandant le remboursement de ses frais en mars et je n'ai à ce jour aucune réponse.

A qui puis-je m'adresser pour obtenir le remboursement de cette facture? Par avance merci de votre réponse